

Accord-cadre de Services

**ACCORD-CADRE RELATIF À L’ACHAT DE PRESTATIONS DE FORMATIONS POUR LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L’ARTISANAT DE NOUVELLE-AQUITAINE – PERMIS D’EXPLOITATION (Départements 16-24-40-86)**

Cadre de reponse technique (CRT)

MARCHE N° 2025-123

Le cadre de réponse technique permettra au candidat de décrire de la façon la plus exhaustive qui soit, les méthodes organisationnelles, ainsi que l’expérience pédagogique de chaque formateur proposé qu’il compte utiliser pour réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Il permettra ainsi au pouvoir adjudicateur d’analyser les offres à l’aide des données qui y sont précisées.

Par ailleurs, le manque d’informations ou l’imprécision relative à certains éléments attendus au sein du cadre technique auront un impact négatif sur la note attribuée.

Le candidat devra présenter un mémoire technique mentionnant les éléments listés ci-dessous, de préférence en inscrivant ses réponses dans les encadrés bleus du présent document :

Responsable du suivi de l'ensemble du dossier :

|  |
| --- |
| Nom, prenom :  Qualite :  Tel :  Adresse mail : |

Présentation de la société (structure, organisation et historique…) :

|  |
| --- |
| … |

# 1.1 – Pertinence et qualité du scénario pédagogique de la formation (20 points)

*Critère apprécié au regard du scénario pédagogique et également des exemples de livrables transmis aux stagiaires.*

**COMPLETER LA TRAME DU SCENARIO PEDAGOGIQUE (1 scénario par formation)**

# 1.2 – Qualité des méthodes d’évaluation d’atteinte des objectifs des stagiaires (20 points)

*Critère apprécié au**regard du CRT et des exemples fournis (exemples d’outils mis en œuvre pour évaluer l’atteinte des objectifs).*

*Outils mis en œuvre pour évaluer les acquis des stagiaires :*

|  |
| --- |
| Préciser ici les moyens mis en œuvre pour évaluer les acquis des stagiaires (joindre également des exemples).  … |

# 1.3 – QUALITE LIEE A L’Organisation et l’expérience pédagogique de chaque formateur relatif au public visé (artisan, TPE-PME etc.) (20 points)

**1.3.1 Décrire l'organisation mise en place pour administrer les formations liées au marché (10 POINTS)**

|  |
| --- |
| Préciser ici le processus de plannification, les moyens de communication proposés, et les aspects logistiques (gestion des imprévus etc.) – élements non exhaustifs qui peuvent être complétés :  *…..* |

**1.3.2** **Expérience pédagogique et expertise métiers de chaque formateur : le candidat devra proposer tout moyen approprié pour justifier de l'expérience pédagogique et métier de ses formateurs (préciser l'affectation des formateurs par formation) (10 POINTS)**

|  |
| --- |
| Préciser ici et joindre les CV datés (à la date du jour lors du dépôt de l’offre) des intervenants, et documents justificatifs les accompagnant (copie des diplômes, et attestation d’animation de formation et attestation de travail le cas échéant)  … |

Pour rappel, **pour l’ensemble des lots :** les intervenants devront être des professionnels diplômés d’un master II en droit, un DEA ou un DESS en droit et un professionnel ayant plus de 5 ans d’expérience en relation directe avec la clientèle des cafés, hôtels, bars, restaurants, discothèques (preuve par attestation de travail), dotés d’une expertise en ingénierie pédagogique et en animation de formations techniques (preuve par attestation d’animation de formation).

A défaut de transmission des copies des CV datés, diplômes, attestations d’animation de formation et attestations de travail le justifiant, l’offre du soumissionnaire sera déclarée irrégulière. A défaut de capacités suffisantes, de formateurs inexpérimentés et non professionnels, l’offre du soumissionnaire sera déclarée irrégulière.